

Réseau Semences Paysannes

BIODIVERSITE des SEMENCES et PLANTS dans les FERMES

Editorial : par Christian Cruzet (Confédération paysanne/Le Biau Germe)

Les semences paysannes sont sorties de l'anonymat à l'occasion du colloque d'Auzéville en Février 2003, qui a mis en évidence des pratiques multiples dans l'utilisation des semences et plants issus des fermes.

A peine né de ces rencontres, le Réseau Semences Paysannes a trouvé son évidente raison d'exister dans les échanges de savoirs et les diverses initiatives de défense de ce patrimoine végétal, à la fois si menacé et si prometteur. La mise en commun des problématiques propres à chaque groupe travaillant sur les différentes semences et plants a permis déjà de dynamiser des initiatives et d'envisager des stratégies collectives (réglementation).

Désormais, il nous faut consolider le Réseau à partir de ces différents groupes de travail déjà engagés sur le terrain et qui en constituent le socle. Il faut donc, de leur part, développer des actions locales en prenant appui sur les structures de développement agricole existantes dans leur environnement géographique proche (CIVAM, GAB, Associations de Développement pour l'Emploi Agricole et Rural : ADEAR, etc...), largement reconnues par les paysans. Il y a là de véritables relais pour le développement des semences paysannes dans différentes activités : sélection-multiplication, formation, essais comparatifs, inventaires, etc...

Un effort de communication est également envisagé pour 2004, non seulement en interne, mais aussi en direction d'un large public. A chaque occasion de rencontre, l'opinion publique témoigne de son intérêt et attachement à ce patrimoine végétal. Il faut dépasser le stade de la sympathie et obtenir un véritable soutien (militant et financier). Il incombe de développer différents outils : plaquettes, dossiers pédagogiques, animations de foires et formations. La communication ne s'arrêtant pas à l'hexagone, elle devra se poursuivre à l'échelle européenne avec les réseaux voisins, pour des démarches communes et concertées vis-à-vis de la réglementation. Au niveau international, le Réseau devra également multiplier les échanges de savoir-faire (exemple : le Brésil). Le travail d'information visera également une meilleure implication et collaboration du monde de la recherche et des collectionneurs.

La force du Réseau réside dans la richesse de sa biodiversité, et la complémentarité de ses membres. A chacun d'entre nous d'agir dans son domaine de compétences, pour installer le Réseau Semences Paysannes comme un véritable outil de développement paysan.

Les brèves/ actualités

Journées de présentation des essais maïs par Bio d'Aquitaine/ ADAP/ GDAB-MP: le 24 septembre, près de 80 agriculteurs venus d'un peu partout en France et même d'Espagne se sont retrouvés en Dordogne pour observer 70 essais de populations de maïs, 12 de tournesol, 5 de luzerne et de soja. L'objectif de ces essais, conduits dans le cas du maïs depuis 2001, est d'identifier des variétés

adaptées à l'agrobiologie, riches en éléments nutritifs, porteuses de patrimoine génétique riche, sans OGM et pour plus tard devenir des semences paysannes. En 2004, la volonté est d'implanter de petits essais chez de nouveaux agriculteurs/trices volontaires prêts à s'investir en temps sur ce sujet. Le prochain bulletin bimestriel consacrera sa partie « actualités » à cette action. Renseignements auprès de l'ADAP, Patrice Gaudin, 05 53 35 88 18.

Potagères : dans la continuité des rencontres de cet été, le Biocivam 11 et le Syndicat semences et plants bio Languedoc-Roussillon ont engagés Sophie Garcia, en formation bio au CFP de Brens (Tarn), pour réaliser un inventaire des acteurs de la conservation de l'agrobiodiversité. Cette action sera complétée, si les financements suivent, par une étude pour définir la faisabilité et les modalités de jardins d'essais dans les fermes biologiques de Midi-Pyrénées et du Languedoc Roussillon. Ces jardins auront pour objectif d'évaluer l'intérêt de variétés particulières anciennes ou locales, pour des modes spécifiques de production.

Recherche : les 21 et 22 novembre, le Réseau Semences paysannes a participé à la 1ère rencontre nationale du tiers secteur de la recherche, organisée par la Fondation Sciences Citoyennes. Les participants, issus de secteurs très divers, ont débattu des expériences et besoins des acteurs de la recherche et de l'expertise associative et citoyenne, de comment les associations peuvent peser sur les orientations des institutions publiques de recherche et d'expertise. Un rapprochement sur le thème de la propriété intellectuelle entre notre réseau semences paysannes, les associations de malades et celles du logiciel libre se dessine clairement.

Calendrier

De nombreuses formations sur les semences sont en cours ou prévues dans les différentes régions de France, avec souvent des interventions du Réseau Semences paysannes:

- ✓ Ardèche, fin novembre : formation sur les potagères, Renseignements auprès d'Agribioardèche, Véronique Rousselle, 04 75 64 82 96 ;
- ✓ Anjou, 4 sessions de formation « quelles semences en Agriculture Biologique », novembre/ décembre. Renseignements gabbanjou@wanadoo.fr
- ✓ Mayenne, formation sur les plantes de grande culture les 2 et 3 décembre, biocivam 53.
- ✓ Lot-et-Garonne, formation « Comment produire ses propres semences », 4 et 5 décembre 2004. Contact ADEAR 47: 05.53.49.35.95
- ✓ Midi-Pyrénées, formations grandes cultures et potagères en novembre/ décembre, GDAB, Virgil Bezin (05 61 82 36 75)
- ✓ Dordogne, les 18 et 19 décembre formation sur la production de semences potagères, et les 22-23 décembre sur les grandes cultures (Renseignements ADAP : 05 53 35 88 18)
- ✓ Bourgogne, formation sur les grandes cultures, Conf. paysanne (Yonne : en janvier 2004, 03 86 45 60 36 ; Côte d'Or, 1^{er} semestre 2004, 03 80 67 10 54)
- ✓ Drome, formation prévue pour février 2004, Conf. paysanne 26 : 04 75 25 21 72

Réseau Semences Paysannes

BIODIVERSITE des SEMENCES et PLANTS dans les FERMES

✓ Côtes d'Armor, formation sur les grandes cultures et la réglementation, GAB 22, 1^{er} sem 2004, 02 96 74 75 65

Rencontre du Cercle d'initiatives des semences potagères du SABD, les 25, 26, 27 janvier 2003 à Saint Menoux (03), qui pourra en particulier intéresser les producteurs de semences de PAM (intervention de JM Florin). Renseignements et inscriptions dans la mesure des places disponibles auprès de Soazig Cornu, SABD, 03 89 24 37 01

Le 16 janvier 2003, au CIVAL (Salon de l'agriculture d'Anger), conférence sur la sélection de variétés potagères pour l'agriculture biologique. Interventions de F. Delmond (Germinance), Véronique Chable (INRA), un représentant d'Enza zaden vitalis. Renseignements auprès d'Hélène Aussignac, 02 41 18 60 33

Les documents disponibles auprès du Réseau à Brens

- Cassette vidéo « légalité et légitimité des semences paysannes » est en vente dès maintenant (12 € + frais de port / 7 € pour les membres du Réseau). *Ce documentaire de 20 minutes évoque, à partir de témoignages paysans, la réalité des semences produites et sélectionnées dans les fermes en France. Dans une deuxième partie, il s'intéresse aux éléments réglementaires (catalogue officiel des variétés, obtention végétale) qui limitent aujourd'hui fortement l'utilisation, l'échange entre paysans et le développement de ces semences, pourtant essentielles pour des modes de production autonomes en intrants, biologiques et pour toute alternative durable aux OGM. Cette cassette peut être utilisée dans des formations (étudiants, agriculteurs) ou des débats publics, comme base de discussion.*
- Cassette vidéo « La déclaration d'Auzeville » (12 € + frais de port / 7 € pour les membres du Réseau), les 27 et 28 février 2003, les premières rencontres "Semences paysannes" autour de la biodiversité dans les fermes ont réuni à Auzeville, près de Toulouse, plus de 300 personnes, en majorité paysan(ne)s. *A l'issue de ces rencontres, les participants ont adopté la déclaration d'Auzeville pour les semences paysannes et les droits des paysans. Ce documentaire de 20 minutes retrace les débats de ces rencontres et les principaux enjeux de l'existence des semences paysannes. Il est destiné à large public.*
- Les actes des premières rencontres sur les semences paysannes d'Auzeville (10€ + frais de port)
- Guide 2003 des semences bio et bio-dynamiques, AlterreNat Presse, 10 € + Frais de port 1,4 €
- L'enquête sur les savoirs faire des producteurs en production de semences paysannes, biologiques, biodynamiques, 10 € + frais de port 1,4 €
- Compte-rendu des 1^{ère} rencontres nationales « Céréales et boulange » des 27 et 28 juin 2003 (gratuitement par mail, frais de port et édition : 3 €)
- Compte-rendu des journées de formation 2003 « produire ses semences potagères bio » du Biocivam 11 (frais de port et d'édition : 3€)

Réseau Semences paysannes
Cazalens, 81 600 BRENS
Tel/ fax : 05 63 41 72 86
semencepaysanne@wanadoo.fr

Présentation d'un membre du Réseau : ASPAARI -
Association de Soutien aux Projets et Activités Agricoles et Ruraux Innovants pour "s'accompagner dans nos projets d'activité et de vie en milieu rural"

ASPAARI s'est créé à l'automne 1999 à l'initiative d'un petit groupe de personnes désireuses de s'entraider dans la réalisation de leur projet d'activités et de vie en milieu rural. Au bout de quatre ans d'existence, l'association rassemble plus de 250 adhérents ; l'enthousiasme et les initiatives qu'elle suscite démontre la pertinence de ses actions. Il s'agit de projets de micro-activité ou de pluri-activité agricoles, artisanaux ou culturels, privilégiant dans leur réalisation l'adéquation avec un projet de vie de qualité en milieu rural, en cohérence avec des aspirations écologiques et solidaires. (Par exemple : maraîchage biologique ; culture de céréales de variétés anciennes et transformation boulangère ; vente directe, à la ferme, sur les marchés ; auto-construction bioclimatique ; restauration ambulante, à partir de produits locaux ; création de mobilier en bois de récupération ; culture d'osier et vannerie...). La nature, l'échelle, la démarche de progressivité de ces projets les situent en dehors des cadres classiques de la création d'activité. Difficulté d'accès au foncier, à des financements, statuts existants inadaptés à la réalité des micro-projets, de la pluri-activité, formations conventionnelles ne répondant pas aux besoins d'acquisition de compétences multiples, de savoir-faire anciens ou innovants, par la pratique... autant d'obstacles qui peuvent sembler insurmontables lorsqu'on se trouve isolé. La mise en réseau vise donc à rompre cet isolement, faciliter les échanges, créer des solidarités pour les contourner.

Le soutien mutuel constitue l'essence d'Aspaari, et se décline sous plusieurs formes : des échanges spontanés entre adhérents, facilités par l'édition d'un annuaire présentant les projets, recherches et propositions de chacun, aux rencontres thématiques et journées de formation, en passant par les chantiers d'entraide et le festival agricole dont la deuxième édition s'est déroulée en août dernier sur une *ferme école* créée par aspaari et située à Concoret (56)..

ASPAARI, c'est aussi un réseau qui se tisse et ramifie : si le « cœur historique » se situe au Pays de Redon, l'association a pris rapidement une dimension régionale. Toutefois, ce développement n'a de sens que s'il s'ancre sur des dynamiques locales, dont chacun peut être acteur.

Bref, à chacun de semer ses graines d'Aspaari, là où il est, comme il veut, comme il peut !

Contact : ASPAARI, le bourg, 35330 BOVEL -
02.99.92.09.32 – aspaari@free.fr

Bulletin bimestriel disponible gratuitement par mail,
et moyennant les frais de copie et d'envoi (12 €/ an)
par courrier postal

Réseau Semences Paysannes

BIODIVERSITE des SEMENCES et PLANTS dans les FERMES

Dossier actualité

Atelier « Semences paysannes, reconquérir l'autonomie en Europe »

Forum Social européen – 13 novembre 2003

Cet atelier a été co-organisé par le Réseau Semences paysannes (France) et la Red de Semillas (Espagne). Il s'inscrivait dans le cadre du séminaire « OGM, brevets, monopoles sur les semences : résistances et propositions d'alternatives en Europe », organisé par le CCC-OGM. Les intervenants à cet atelier étaient : Diego Urubayen (Red de Semillas, Espagne), Devlin Kuyek (GRAIN, Canada), Andrea Ferrante (ALAB, Italie), Avram Fitiu (FNAE, Roumanie), Jean-Pierre Delage (CNDSF, France)

Les différentes interventions et le débat qui a suivi ont permis d'affirmer que :

- les semences paysannes constituent un rempart essentiel pour l'existence d'une alternative aux OGM.
- Tout organisme vivant qui n'évolue pas avec son environnement, dégénère et meurt.
Les semences paysannes sont basées sur la diversité et la variabilité : ainsi les paysans disposent de plantes capables de s'adapter à leurs terroirs et d'évoluer avec leur milieu.
- En conséquence, les semences paysannes ne peuvent pas être une marchandise. La marchandise, par définition, implique un modèle unique reproductible à l'identique. Les semences industrielles peuvent être converties en marchandises car elles sont homogènes et stables (lignées fixées, hybrides, clones). Mais elles perdent ainsi leur capacité à évoluer. C'est pourquoi le paysan qui plante la semence industrielle doit adapter le terroir à la plante, au moyen d'engrais et de pesticides.
- 80% des paysans dans le monde utilisent des semences paysannes. 8 firmes contrôlent cependant 30% du marché de la semence et 65% des brevets et produits issus des biotechnologies agricoles dans le monde. Ces mêmes firmes produisent des pesticides, compléments indispensables aux semences industrielles. Ces 3 éléments sont intimement liés :
 - o face à l'épuisement de l'action des pesticides et de leur protection par le brevet, la course en avant devient de plus en plus coûteuse. Les biotechnologies offrent un nouveau souffle aux firmes ; mais avec les OGM, issus de multiplication d'une seule cellule (vitro-plants), les plantes dégénèrent encore plus vite.
 - o Ces biotechnologies amènent le brevet, plus efficace que le catalogue et le droit d'obtention pour permettre aux multinationales d'interdire aux paysans de ressemer leur récolte dans tous les pays du monde;
- Les sélections paysannes, à la ferme ou participatives, permettent d'obtenir de bons résultats, à des coûts bien moindre et sans remettre en cause le droit des paysans à ressemer leur récolte. Elles sont à la base de l'autonomie des paysans et des peuples et de la santé des plantes. Réprimées par le catalogue dans les pays du Nord, elles sont menacées de disparition définitive sur l'ensemble de la planète par la pollution génétique et le brevet.
- Enfin l'intervention d'Avram Fitiu, secrétaire général de la Fédération roumaine d'Agriculture biologique a apporté un éclairage primordial à la question des semences et OGM et de la stratégie véritablement européenne à construire. L'Europe doit en effet affronter une double situation :
 - o En Europe de l'Ouest, on est face à une perte de savoir-faire considérable concernant les semences paysannes, et une forte dépendance semencière ; Dans le même temps, la résistance aux OGM limite leur développement ;
 - o En Europe de l'Est, des millions de petits paysans (8 millions sur les seules Pologne et Roumanie, autant que dans toute l'Europe de l'ouest) utilisent des semences paysannes, tandis que quelques grosses exploitations cultivent des milliers d'hectares d'OGM. Les paysans et la société en général ne sont pas informés de la réalité des OGM dans leur pays. Dans quelques mois ou quelques années, ces pays seront dans l'Union européenne. Le Catalogue des variétés rendra alors illégales 90% des semences non OGM utilisées par les paysans de l'Est.

Réseau Semences Paysannes

BIODIVERSITE des SEMENCES et PLANTS dans les FERMES

Face à ces constats, l'atelier propose les actions suivantes autour de deux axes majeurs :

- faire évoluer la loi pour libérer les semences paysannes
 - maintenir, protéger, ouvrir sans attendre des espaces de liberté, pour sauver et développer les semences paysannes. Construire nos propres règles garantissant le caractère inappropriable du vivant.
- 1) Développer les semences paysannes à l'ouest, les préserver à l'Est
 - développer des échanges paysans est/ ouest autour de la problématique OGM et des savoirs faire en production de semences paysannes.
 - Recenser, faire l'inventaire des ressources génétiques et des savoirs-faire paysans, pour pouvoir les diffuser et les conserver dans le cadre d'une co-évolution naturelle et sociale.
 - Taxer l'accès aux banques de gènes pour les semenciers qui déposent des obtentions ou des brevets sur leurs création variétale, afin d'alimenter un fond de conservation de la biodiversité
 - 2) Libérer les échanges de semences paysannes, avec plusieurs options
 - Les libérer totalement
 - Les réguler dans le cadre de la directive 98/95/CE, avec 3 conditions : description des variétés en s'affranchissant des critères homogénéité et stabilité, gratuité de l'inscription, pas de royalties.
 - Les limiter dans le cadre du terroir auquel la variété est adaptée.
 - Les inscrire dans le cadre de structures juridiques locales, permettant une propriété collective des variétés.
 - Obtenir que les paysans soient présents dans les organes de décisions concernant l'inscription des variétés.
 - 3) Protéger les semences paysannes du piratage des multinationales
 - inscrire les variétés dans le cadre de la directive 98/95/CE
 - Décrire les variétés paysannes avec nos propres critères, hors de tout catalogue légal.
 - 4) Protéger les semences paysannes des OGM
 - Tolérance zéro vis à vis de la contamination par les OGM
 - Pour les pays où les OGM ne sont pas encore développés (Ouest) : établir des régions sans OGM
 - Obtenir le droit des Etats à interdire une variété OGM, fut-elle autorisée par la CE, pour protéger ses systèmes agraires.
 - Obtenir la responsabilité individuelle, morale, pénale et civile des obtenteurs d'OGM et des responsables politiques ayant autorisé leur dissémination en cas de dommages à la santé, à l'environnement, aux systèmes agraires ou à la biodiversité .
 - 5) Renforcer le réseau européen
 - Echanges de savoir-faire agraires, sociaux, juridiques
 - Se donner les moyens d'agir directement auprès de la Commission Européenne
 - Veille juridique et institutionnelle à l'échelle européenne
 - 6) Développer, dans ou hors des secteurs officiels, la recherche et la sélection participative au champ
 - 7) Impliquer la société civile
 - pour un autre modèle de développement rural, pour la biodiversité des variétés, des systèmes agraires, et des patrimoines alimentaires et culturels, pour le droit à choisir sa nourriture
 - Pour la protection de l'environnement. Interdire l'enrobage chimique des semences industrielles qui détruisent la biodiversité chez les insectes pollinisateurs.
 - Pour sauver les milliers de petits paysans menacés de disparition à l'est, réinstaller ceux qui sont exclus à l'ouest : sans paysans, pas de semences paysannes !
 - 8) coordonner nos stratégies à l'échelle de la planète.
 - Ne pas condamner à disparaître les petits paysans dont les semences sont polluées par les OGM en leur interdisant tout accès au marché.
 - Ne pas renforcer les multinationales qui disséminent les OGM au Sud sous prétexte qu'elles font du sans-OGM au Nord.
 - Lutter d'abord contre le brevet sur le vivant afin de tarir les OGM à la source, et pas uniquement pour protéger les consommateurs et les paysans du Nord